

Diplomatie et questions de droits de l'homme

Olivier Rouquan, politologue et chercheur en Sciences politiques nous explique les nouveaux enjeux de la question des droits de l'homme dans la diplomatie.



Les Afriques Diplomatie : Pourquoi parle-t-on de diplomatie des droits de l'homme ? De quoi s'agit-il ?

Olivier Rouquan : La diplomatie des droits de l'homme consiste à défendre le respect des droits humains tels que définis par l'ONU et plus globalement le respect des droits fondamentaux, c'est-à-dire l'Etat de droit et la démocratie. Donc, les libertés et surtout l'intégrité physique, la dignité, la libre circulation et la libre expression, la participation politique, etc. sont un principe de la diplomatie des droits de l'homme. L'intérêt est de remarquer qu'elle est autant le fait des États que des OIG et ONG. Elle relève d'un arbitrage interétatique, mais repose sur la mobilisation de la société civile, voire d'un début de société civile internationale.

LAD : Les ONG et les puissances occidentales sont en première ligne pour défendre cette notion de droit de l'homme. Que pensez-vous de l'action des ONG dans les relations internationales ?

O.R. : Les ONG sont indispensables à un travail de veille, de contrôle du respect des libertés sur les différents terrains. Par exemple au sujet de la surveillance du respect des droits humains dans les lieux d'enfermement (prisons, asiles, ...), mais aussi de l'avancée du respect du droit de propriété collectif et individuel dans l'exploitation des forêts d'Afrique ou d'Amérique du sud. L'idée, est de soutenir un développement durable humain. Donc l'action des ONG est indispensable lorsqu'elle s'inscrit au-delà de la protestation, parfois nécessaire, dans une logique de co-construction privée-publique de la décision.

LAD : Imposer la démocratie dans les autres pays, est-ce un bon moyen pour faire respecter les droits de l'homme ?

O.R. : Par principe, la démocratie ne s'impose pas. Elle résulte d'un processus d'appropriation et de l'émergence d'une culture fondée sur les droits individuels, le lien social contractuel, des instances de représentation et les libertés. Chaque « Nation » propose donc un modèle original à la fois de démocratie et de pouvoir politique. De ce point de vue, la souveraineté de l'Etat doit

être le corolaire de la démocratie. La diplomatie des droits de l'homme dans le meilleur des cas, ne peut s'opposer au respect de l'autonomie des peuples et de leurs représentants. Mais les OIG et les collectifs décentralisés sont là pour contrôler les centres politiques, afin qu'ils n'abusent de l'usage de leurs moyens régaliens.

LAD : La question de la défense des droits de l'homme, n'est-elle pas un outil de plus pour renforcer l'influence des grandes puissances ?

O.R. : Les grandes puissances ont une revendication des droits de l'homme à géométrie variable, en fonction de leurs intérêts géostratégiques. La « realpolitik » est mise en adéquation avec la promotion étatique des droits de l'homme. Il se trouve globalement, que les intérêts des puissants sont suffisamment divergents, pour que les ONG par delà le monde, trouvent toujours ici ou là, des groupes ou des États, pour soutenir leurs causes. Donc, rien n'est simple, le jeu est polyarchique, fragmenté... L'ONU tente d'arbitrer.

LAD : L'émergence de nouveaux acteurs influents sur la scène internationale et qui ne partagent pas forcément les mêmes valeurs que les pays occidentaux, ne risque-t-elle pas de remettre en cause les fondements de cette notion de droit de l'homme ?

O.R. : Le problème n'est pas qu'ils partagent les valeurs occidentales. Le problème est que dans le monde capitaliste globalisé tel qu'il est, leurs peuples vont demander sur des modes différents, conformes à leurs cultures, à avoir accès à des droits collectifs et individuels dès lors qu'ils atteignent un certain niveau de vie. Il n'y a pas de modèle unique. Les solutions sont plurielles, mais de nouveaux équilibres sociaux sont trouvés. Il y a remise en cause, si l'on s'appuie sur une lecture univoque et unilatérale des droits. Mais regardez, aujourd'hui déjà, les droits individuels n'ont pas le même sens en fonction de la matrice culture, en France et dans l'aire anglo-saxonne. L'UNESCO veille au respect de la diversité culturelle. Des OIG et ONG réfléchissent à un socle commun,

global, syntaxique de définition des libertés fondamentales.

LAD : Quelle limite voyez-vous dans la défense de droit de l'homme ?

O.R. : La limite est bien sûr l'arbitraire et toutes logiques concentrationnaires. L'on insiste souvent sur les dérives classiques de privation de libertés et de dignité, soit les privations dues aux États. Mais désormais, les risques sont très nombreux du fait de la concentration possible de moyens, venus du privé : les grandes entreprises, les réseaux sociaux, les sectes, ... développent des techniques de manipulation, de harcèlement moral, etc., qui brisent les psychologies individuelles et sont dangereuses pour la dignité humaine. Les ONG feraient bien de se préoccuper davantage de ces atteintes aux personnes. Je me demande si elles n'ont pas parfois un temps de retard ; notamment par rapport à la surveillance des systèmes d'information.

LAD : N'il y a-t-il pas de cas d'usage abusif de cette notion de droit de l'homme ?

O.R. : Si le principe est utilisé dans une logique de communication, pour « blanchir » des activités criminelles ou délictueuses, bien sûr. Les mafias, les mouvements religieux extrémistes, fondent leurs popularités et leurs recrutements sur leurs bonnes œuvres sociales... Aux États à réagir et à garantir la qualité des missions de services publics et à garantir l'ordre public en respectant les personnes en dépit de leurs différences notamment de culte. Tel est le principe de laïcité, dont les formes peuvent varier.

Propos recueillis par Ibrahim Souleymane

BIO EXPRESS

Olivier Rouquan est politologue et chercheur en Sciences politiques. Il enseigne à l'Institut Supérieur de Management Public et Politique et au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, en France. Olivier Rouquan est auteur de plusieurs ouvrages sur la gouvernance politique dont *Culture territoriale*, publié aux éditions Gualino, 2011.